

employé du service des télécommunications à Vancouver. Je suis sûr que le comité me permettra d'en citer quelques brefs extraits sans révéler le nom de mon correspondant. Il m'a écrit parce qu'il avait pris note de la promesse du ministre disant qu'il allait se renseigner. Voici:

Pendant que M. Marler enquête sur la situation je me demande si vous ne pourriez lui signaler qu'il serait bon qu'il étudie aussi la question du manque de personnel au service des télécommunications du ministère des Transports, à Vancouver.

Là où je suis posté, nous avons le régime des heures supplémentaires, et nous avons un jour de congé sur neuf.

Le ministre du Travail pourrait peut-être remarquer cette mention concernant les conditions dans lesquelles des fonctionnaires de l'État semblent travailler en ce moment. La lettre se poursuit dans les termes suivants: ... nous avons le régime des heures supplémentaires et nous avons un jour de congé sur neuf, et à de brefs intervalles nous passons d'une équipe à l'autre à cause de ce manque de personnel.

Pour empirer les choses, aucun employé de cette station,—et il en va de même de presque tous dans cette région,—n'a encore eu ses vacances de l'été dernier, et celles de cette année sont échues. Autrement dit, nous travaillons par équipes sous un régime d'heures, ce qui est très fatigant, et plus de deux mois de vacances nous reviennent actuellement.

Peut-être M. Marler n'est-il pas au courant de cet état de choses et prendra-t-il quelque mesure pour redresser la situation quand on le lui aura signalé.

On pourrait dire à M. Marler que la grave pénurie de personnel dans la division des télécommunications est probablement due à la médiocrité des traitements, (2) aux mauvaises conditions de travail ou (3) aux deux à la fois. Je crois, en effet, que c'est le troisième point qui vaut en l'occurrence et, afin d'enrayer l'exode de nos radiotéléphonistes et de garder ceux qui nous restent, il serait temps que les services de M. Marler prennent dès que possible, les mesures qui s'imposent, car l'état de choses dont il s'agit existe depuis longtemps déjà.

Tout ce que vous pourriez me dire au sujet d'une amélioration de la situation serait pour moi de tout intérêt.

Je me rends compte que nous ne pourrions pas, au cours de la présente session, débattre en détail les crédits du ministre des Transports; il ne lui sera donc probablement pas possible de nous faire un exposé détaillé des modifications précises qu'il se propose de faire dans son ministère à cet égard. J'estime que, si la situation que je viens d'exposer en donnant lecture de cette lettre, est bien telle qu'on la décrit, elle devrait certainement recevoir immédiatement l'attention du ministre compétent, et il y aurait lieu de prendre des dispositions pour y remédier.

Il est évident, je pense, au ton de cette lettre qu'elle émane d'un loyal employé du ministère des Transports, qui se préoccupe

sincèrement d'assurer un service efficace, tout en estimant que les conditions de travail devraient être raisonnables et comparables à celles qu'on considère actuellement acceptables dans ce pays d'une façon générale.

Le troisième point que je veux traiter concerne la régie interne de la Chambre. Je suis venu siéger ici il y a quatre ans comme nouveau député et tout en espérant que les commettants de Comox-Alberni jugent à propos de me renvoyer ici, je puis soulever cette question actuellement, parce que nous ne savons pas si nous serons encore députés après un certain lundi de juin.

Cette question que je veux soulever a trait à ce que je considère comme un obstacle à l'utilité du travail que les simples députés, les nouveaux plus particulièrement, sont en mesure de fournir, et cet obstacle provient du nombre réduit de secrétaires qui sont mis à notre disposition. Je sais que les citoyens de Comox-Alberni comptent que leur député consacrerait tout son temps à les représenter non seulement pendant que siège la Chambre mais encore quand elle ne siège pas. Quant à moi, je considère que, à cause parfois du manque de secrétaires, il est arrivé depuis quatre ans que j'ai été gravement empêché d'accomplir ma tâche comme je l'aurais voulu. Et je suis sûr que bien d'autres députés ont été dans la même situation en particulier ceux qui terminent leur première législature. C'est une question que devraient bien étudier ceux à qui il appartient de l'étudier d'ici la première réunion de la prochaine législature.

L'intérêt du peuple exige assurément que chaque député ait à son service, au moins pendant la session, une secrétaire employée à temps continu pour lui aider à s'acquitter de ses fonctions. Je dirai même que je pourrais être bien plus utile à mes commettants si je disposais des services d'une secrétaire à l'année longue. J'ai jugé nécessaire de faire cette dépense personnellement durant mon séjour dans ma circonscription, quand le Parlement ne siège pas. C'est un état de choses qui laisse à désirer parce qu'on ne peut offrir un emploi permanent à une secrétaire.

Encore une fois, comme tous les autres députés, j'ignore si je continuerai à faire partie de la Chambre. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il m'était permis de soulever cette question aujourd'hui, dans l'espoir qu'on fasse quelque chose pour améliorer la situation, sinon en ce qui me concerne, du moins pour ce qui est de ceux qui siégeront ici à l'avenir.

M. Patterson: Monsieur le président, je serai très bref. Deux ou trois minutes me suffiront, je pense, pour signaler quelques questions au Gouvernement.